

LEGENDE :

 Retrait-gonflement des argiles : aléa fort

- Sites archéologiques :
- L'Église St Denis et ses abords (site médiéval)
 - Château-fort et donjon (site médiéval)
 - Les Bergeottes (site gallo-romain)
 - Ancienne ferme d'Invilleurs
 - Launay (site néolithique et du mésolithique)
 - Moulin de Serpy
 - Moulin de Moque-Souris
 - Moulin de Béchereau

Disposition de l'arrêté préfectoral n° 2003.109 du 20 mai 2003 relatif au classement sonore du réseau routier national dans différentes communes du département de l'Essonne et aux modalités d'isolement des constructions en découlant.
Autoroute A 10 : catégorie 1, secteur de 300 m.

Disposition de l'arrêté préfectoral n° 2003.108 du 20 mai 2003 relatif au classement sonore du réseau ferroviaire dans différentes communes du département de l'Essonne et aux modalités d'isolement des constructions en découlant.
TGV Atlantique : catégorie 1, secteur de 300 m.

Disposition de l'arrêté préfectoral n° 2005-DDE-SEPT-085 du 28 février 2005 relatif au classement sonore du réseau routier départemental dans différentes communes du département de l'Essonne et aux modalités d'isolement des constructions en découlant.
Catégorie 3, secteur de 100 m : RD 97, RD131 et RD 152
Catégorie 4, secteur de 30 m : RD 97, RD 131 et RD 152

Recensement des zones inondées sur la Prédecelle, suite aux précipitations pluviométriques du 24 juillet 2000

-  Eau de ruissellement
-  Débordement

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



Commune de Brils sous Forges

PLAN LOCAL D'URBANISME



8.2. Plan des périmètres particuliers

Dossier approuvé en Conseil Municipal du 6 juin 2016

Commune de Brils sous Forges Mairie Place de la Libération 91490 BRILS SOUS FORGES Tél. : 01 64 90 70 26 Fax : 01 64 90 79 65	SIAM 1 place de Chevry 91190 CAIL SUR YVETTE Tél. : 01 60 12 69 00 Fax : 01 60 12 67 00
--	---

Echelle: 1/5000 ème

